

Remplace la date 28-mars-2024

Date de révision 03-mars-2025

Numéro de révision 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 58230

Numéro du fiche de données de sécurité 58230

Nom du produit DOWSIL 556 COSMETIC GRADE FLUID

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119974594-23-XXXX

Nom de la substance REACTION MASS OF
1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND
1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5
BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRAISILOXANE AND
1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENT
ASILOXANE

Numéro EC 939-487-8

Numéro CAS 70131-69-0

Synonymes DOW CORNING 556 COSMETIC GRADE FLUID, DC 556 FLUID, DOWSIL 556 FLUID

Substance pure/mélange Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fabrication de substance
Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.
Cosmétiques
Soins personnels
Parfums, produits parfumés
Laboratory reagent
Utilisation industrielle
Utilisation professionnelle
Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd Internationale 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

| | |
|--|-----|
| Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008 | |
| Europe | 112 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008
 S'applique uniquement aux matériaux en aérosol

| | |
|---|----------------------|
| Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 2 - (H330) |
|---|----------------------|

2.2. Éléments d'étiquetage

S'applique uniquement aux matériaux en aérosol

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

S'applique uniquement aux matériaux en aérosol
 H330 - Mortel par inhalation

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P260 - Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|----------------------|-------------------------------|---------------------------|---|--|-----------|------------------------|
| REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE 70131-69-0 | >= 90.0 - <= 100.0 % | 01-211997459 4-23-XXXX | 939-487-8 | Acute Tox. 2 (H330) | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE 70131-69-0 | > 2000 | > 2000 | = 0.467 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|-----------------------------|--|
| Conseils généraux | Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. |
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Contact avec la peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| Ingestion | Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

| | |
|------------|--|
| Inhalation | Mortel par inhalation. S'applique uniquement aux matériaux en aérosol. |
| Yeux | Peut provoquer une légère irritation des yeux. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|--|
| Note au médecin | Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Le traitement de l'exposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient. |
|------------------------|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool. |
| Incendie majeur | PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Benzène. |

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées |
|----------------------------------|--|

dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Évacuer la zone. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matériaux suivants. Agents comburants forts. Liquide inflammable. Matière solide inflammable. Liquides pyrophoriques. Matières solides pyrophoriques. Substances et mélanges auto-échauffants. Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables. Explosifs. Des gaz.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1A.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---|---------|----------------------|------------------------------|
| REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL -3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILO XANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHE NYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY]TETRAILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIP HENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILY L)OXY)PENTASILOXANE 70131-69-0 | - | 10 mg/kg/day [4] [6] | 71 mg/m ³ [4] [6] |

Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible**Notes****Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

| Nom chimique | Oral(e) | Cutané(e) | Inhalation |
|---|---------------------|-----------|--------------------------------|
| REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL -3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILO XANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHE NYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY]TETRAILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIP HENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILY L)OXY)PENTASILOXANE 70131-69-0 | 5 mg/kg/day [4] [6] | - | 17.4 mg/m ³ [4] [6] |

Notes

[4]

Effets systémiques sur la santé.

[6]

À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

| Nom chimique | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Traitement des eaux usées | Terrestre | Chaîne alimentaire |
|------------------|-----------------------|------------------|---------------------------|-----------|--------------------|
| REACTION MASS OF | 13.5 mg/kg dry | 1.35 mg/kg dry | - | - | 222 mg/kg |

| Nom chimique | Sédiments d'eau douce | Sédiments marins | Traitement des eaux usées | Terrestre | Chaîne alimentaire |
|---|-----------------------|------------------|---------------------------|-----------|--------------------|
| 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TE TRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE 70131-69-0 | weight (d.w.) | weight (d.w.) | | | |

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire

Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|----------------|-------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Inodore |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode****Point de fusion / point de congélation**

Indéterminé(e)(s).

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition > 250 °C

@ 760 mmHg.

Inflammabilité

non applicable.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité**Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité****Point d'éclair** > 101 °C

Closed cup.

Température d'auto-inflammabilité

Aucune information disponible.

Température de décomposition

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalation | Mortel par inhalation. S'applique uniquement aux matériaux en aérosol. L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact oculaire | Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable. |
| Contact avec la peau | Non irritant pendant l'utilisation normale. |
| Ingestion | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité****Informations sur les composants**

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|----------------------|-------------------------|---|
| REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE | > 2000 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | = 0.467 mg/l (Rat) (4h) Applies to aerosolized material only |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Non irritant pendant l'utilisation normale.

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|--------------|
| | | | | | non irritant |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une légère irritation des yeux. Une blessure à la cornée est peu probable.

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|--|
| | | | | | Peut provoquer une légère irritation Une blessure à la cornée est peu probable |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée N'est pas un sensibilisant cutané.

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|----------------------------|
| | Cobaye | Cutané(e) | N'est pas un sensibilisant |

| | | | |
|--|--|--|--------|
| | | | cutané |
|--|--|--|--------|

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|-----------------------------------|
| | Cobaye | Cutané(e) | N'est pas un sensibilisant cutané |

Mutagenicité sur les cellules germinales Non mutagène.

Informations sur le produit

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|----------|-----------|
| | in vitro | Négatif |

Informations sur les composants

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|----------|-----------|
| | in vitro | Négatif |

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

| Méthode | Espèce | Résultats |
|---------|--------|---|
| | | Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction |

STOT - exposition unique L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|---|
| | | | | | L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE |

STOT - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs.

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|--------|-------------------|---------------|--------------------|-----------------|
| | | | | | Sur la base des |

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|
| | | | | | données disponibles, les expositions répétées ne devraient pas entraîner d'effets indésirables significatifs. |
|--|--|--|--|--|---|

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

| Méthode | Espèce | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|-------------------|------------------------|---------------|--------------------|-----------|
| | Brachydanio rerio | CL50 | > 500 mg/L | 96 heures | |

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

| Méthode | Espèce | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|---------|-------------------|------------------------|---------------|--------------------|-----------|
| | Brachydanio rerio | CL50 | > 500 mg/L | 96 heures | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Sur la base des lignes directrices strictes des tests de l'OCDE, ce matériau ne peut pas être considéré comme facilement biodégradable ; cependant, ces résultats ne signifient pas nécessairement que le matériau n'est pas biodégradable dans les conditions environnementales.

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---|--------------------|----------------------|------------------------------------|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | 28 jours | Biodégradation 2.2 % | N'est pas facilement biodégradable |

REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE (70131-69-0)

| Méthode | Durée d'exposition | Valeur | Résultats |
|---|--------------------|----------------------|------------------------------------|
| OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F) | 28 jours | Biodégradation 2.2 % | N'est pas facilement biodégradable |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--|------------------------|
| REACTION MASS OF 1,1,1,5,5,5-HEXAMETHYL-3-PHENYL-3-((TRIMETHYLSILYL)OXY)TRISILOXANE AND 1,1,1,7,7,7-HEXAMETHYL-3,5-DIPHENYL-3,5-BIS[(TRIMETHYLSILYL)OXY]TETRASILOXANE AND 1,1,1,9,9,9-HEXAMETHYL-3,5,7-TRIPHENYL-3,5,7-TRIS((TRIMETHYLSILYL)OXY)PENTASILOXANE | 9 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Indéterminé(e)(s).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé

| | |
|--|----------------|
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| Dispositions spéciales | Aucun(e) |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4120.2 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3. 75

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

H2 - TOXICITÉ AIGUË

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

| | |
|----------------------|--|
| TSCA | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| DSL/NDSL | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| EINECS/ELINCS | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| ENCS | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| IECSC | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| KECI | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| PICCS | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| AIIC | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| NZIoC | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

Légende :

| | |
|----------------------|--|
| TSCA | - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire |
| DSL/NDSL | - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques |
| EINECS/ELINCS | - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées |
| ENCS | - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles |
| IECSC | - Inventaire chinois des substances chimiques existantes |
| KECL | - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées |
| PICCS | - Inventaire philippin des substances et produits chimiques |
| AIIC | - Inventaire australien des produits chimiques industriels |
| NZIoC | - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H330 - Mortel par inhalation

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

| | | | |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale | * | Désignation « Peau » |
| + | Sensibilisants | | |

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 8 9 10 11 12 15 16](#)

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |

| | |
|-----------------------|-------------------|
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland

Préparée par

Remplace la date 28-mars-2024

Date de révision 03-mars-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Nom chimique | Reaction mass of 1,1,1,5,5,5-hexamethyl-3-phenyl-3((trimethylsilyl)oxy)trisiloxane and 1,1,1,7,7,7-hexamethyl-3,5-diphenyl-3,5bis((trimethylsilyl)oxy)tetrasiloxane and 1,1,1,9,9,9-hexamethyl-3,5,7-triphenyl-3,5,7tris((trimethylsilyl)oxy)pentasiloxane |
| Substance pure/mélange | Substance |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119974594-23-XXXX |
| Numéro CAS | 70131-69-0 |
| CE n° (numéro d'index UE) | 939-487-8 |
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL |
| Numéro d'appel hors urgences | +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

Section 1 - Titre

| | |
|---|--|
| Titre | Fabrication de substance |
| Type | Worker |
| Groupe d'utilisateurs principaux | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC1 - Fabrication de substances |
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Secteurs d'utilisation | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

| Type | Quantité annuelle par site |
|--------|----------------------------|
| Valeur | 9990 |

| | |
|-----------|---------------------|
| Unités | kg/d |
| Remarques | Déversement continu |

| | |
|-----------|----------------------------|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 999 |
| Unités | tonnes/an |
| Remarques | Déversement continu |

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|------------------|-----|
| Jours d'émission | 100 |
|------------------|-----|

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

| | |
|--|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées sur site |
| Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site | 10000 m3/d |
| Traitement des boues | Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales |

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |
| Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques | 10000 m3/d |
| Traitement des boues | Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales |

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

| | |
|---|------|
| Facteur de dilution local dans l'eau douce | 900 |
| Facteur de dilution local dans l'eau de mer | 1000 |

Mesures de gestion des risques

| | |
|--|--|
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air | Pas de rejet de la substance dans les eaux usées |
|--|--|

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

| | |
|------------------------------------|---|
| Élimination | Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales |
| Méthodes de traitement des déchets | Traitement biologique par acclimatation |

Contrôle de l'exposition des travailleurs

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|------------------------------------|---|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |

| | |
|---|--|
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|--|
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|--|
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|--|--|
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Durée d'exposition | Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% |

| | |
|---|---|
| vers le travailleur | Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|--|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Durée d'exposition | Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|--|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 95% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|--|--|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Durée d'exposition | Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |

| | |
|---|---|
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| | |
|--|-----------------|
| Sédiments d'eau douce | 13.5 mg/kg d.w. |
| Sédiments marins | 1.35 mg/kg d.w. |
| Terrestre | 3.77 mg/kg d.w. |
| Impact sur le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

| Environnement | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|-----------------------|-------------------------------|--|
| Sédiments d'eau douce | 0.298 mg/kg d.w. | 0.022 |
| Sédiments marins | 0.187 mg/kg d.w. | 0.138 |
| Terrestre | 0.0000432 mg/kg d.w. | 0.001 |

Dose dérivée sans effet (DNEL):

| | |
|---|------------------------|
| Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 10 mg/kg bw/d |
| Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 71 mg/m ³ |
| Consommateur - orale, long terme - systémique | 5 mg/kg bw/d |
| Consommateur - inhalation, long terme - systémique | 17.4 mg/m ³ |

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|-------------------------------|--|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.005 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.001 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur - combinée, long terme - systémique | | < 0.01 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur - combinée, long terme - systémique | | < 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des | Travailleur - inhalation, long | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |

| | | | |
|--|---|-------------------------|--------|
| processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | terme – systémique | | |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |

| | | | |
|--|---|-------------------------|--------|
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Nom chimique | Reaction mass of 1,1,1,5,5,5-hexamethyl-3-phenyl-3((trimethylsilyl)oxy)trisiloxane and 1,1,1,7,7,7-hexamethyl-3,5-diphenyl-3,5bis((trimethylsilyl)oxy)tetrasiloxane and 1,1,1,9,9,9-hexamethyl-3,5,7-triphenyl-3,5,7tris((trimethylsilyl)oxy)pentasiloxane |
| Substance pure/mélange | Substance |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119974594-23-XXXX |
| Numéro CAS | 70131-69-0 |
| CE n° (numéro d'index UE) | 939-487-8 |
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL |
| Numéro d'appel hors urgences | +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

Section 1 - Titre

| | |
|---|--|
| Titre | Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges Cosmétiques, produits de soins personnels |
| Type | Worker |
| Groupe d'utilisateurs principaux | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) |
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Catégories de produit | PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Secteurs d'utilisation | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Englobe les concentrations jusqu'à 100%
Quantités utilisées

| | |
|-----------|----------------------------|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 4995 |
| Unités | kg/d |
| Remarques | Déversement continu |

| | |
|-----------|----------------------------|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 999 |
| Unités | tonnes/an |
| Remarques | Déversement continu |

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|------------------|-----|
| Jours d'émission | 200 |
|------------------|-----|

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

| | |
|--|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées sur site |
| Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site | 10000 m3/d |
| Traitement des boues | Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales |

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |
| Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques | 10000 m3/d |
| Traitement des boues | Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales |

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

| | |
|---|------|
| Facteur de dilution local dans l'eau douce | 900 |
| Facteur de dilution local dans l'eau de mer | 1000 |

Mesures de gestion des risques

| | |
|--|--|
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air | Pas de rejet de la substance dans les eaux usées |
|--|--|

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

| | |
|-----|--|
| Eau | Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de Efficacité d'au moins 99.81% |
|-----|--|

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

| | |
|------------------------------------|---|
| Élimination | Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales |
| Méthodes de traitement des déchets | Traitement biologique par acclimatation |

Contrôle de l'exposition des travailleurs

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|--|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |

| | |
|---|---|
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Durée d'exposition | Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|--|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 95% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|------------------------------------|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |

| | |
|---|---|
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| | |
|---|-----------------|
| Sédiments d'eau douce | 13.5 mg/kg d.w. |
| Sédiments marins | 1.35 mg/kg d.w. |
| Terrestre | 3.77 mg/kg d.w. |
| Impact sur le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

| Environnement | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|-----------------------|-------------------------------|--|
| Sédiments d'eau douce | 0.373 mg/kg d.w. | 0.237 |
| Sédiments marins | 0.273 mg/kg d.w. | 0.93 |
| Terrestre | 0.000807 mg/kg d.w. | 0.01 |

Dose dérivée sans effet (DNEL):

| | |
|--|------------------------|
| Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 10 mg/kg bw/d |
| Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 71 mg/m ³ |
| Consommateur - orale, long terme - systémique | 5 mg/kg bw/d |
| Consommateur - inhalation, long terme - systémique | 17.4 mg/m ³ |

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|--|---|-------------------------------|--|
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable | Travailleur - combinée, long terme - systémique | | < 0.01 |
| PROC2 - Utilisation dans des | Travailleur - inhalation, long | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |

| | | | |
|--|---|-------------------------|--------|
| processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | terme – systémique | | |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou | Travailleur – inhalation, long | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |

| | | | |
|--|---|-------------------------|--------|
| de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | terme – systémique | | |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 0.354 mg/m ³ | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.0034 mg/kg bw/d | 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | < 0.01 |

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Nom chimique | Reaction mass of 1,1,1,5,5,5-hexamethyl-3-phenyl-3((trimethylsilyl)oxy)trisiloxane and 1,1,1,7,7,7-hexamethyl-3,5-diphenyl-3,5bis((trimethylsilyl)oxy)tetrasiloxane and 1,1,1,9,9,9-hexamethyl-3,5,7-triphenyl-3,5,7tris((trimethylsilyl)oxy)pentasiloxane |
| Substance pure/mélange | Substance |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119974594-23-XXXX |
| Numéro CAS | 70131-69-0 |
| CE n° (numéro d'index UE) | 939-487-8 |
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL |
| Numéro d'appel hors urgences | +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

Section 1 - Titre

| | |
|---|--|
| Titre | Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges Cosmétiques, produits de soins personnels |
| Type | Worker |
| Groupe d'utilisateurs principaux | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC2 - Formulation de préparations (mélanges) |
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Catégories de produit | PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Secteurs d'utilisation | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

| Type | Quantité annuelle par site |
|------|----------------------------|
|------|----------------------------|

| | |
|-----------|---------------------|
| Valeur | 500 |
| Unités | kg/d |
| Remarques | Déversement continu |

| | |
|-----------|----------------------------|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 50 |
| Unités | tonnes/an |
| Remarques | Déversement continu |

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|------------------|-----|
| Jours d'émission | 100 |
|------------------|-----|

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

| | |
|--|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées sur site |
| Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site | 10000 m3/d |
| Traitement des boues | Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales |

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |
| Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques | 10000 m3/d |
| Traitement des boues | Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales |

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

| | |
|---|-----|
| Facteur de dilution local dans l'eau douce | 40 |
| Facteur de dilution local dans l'eau de mer | 100 |

Mesures de gestion des risques

| | |
|--|--|
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air | Pas de rejet de la substance dans les eaux usées |
|--|--|

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

| | |
|-----|--|
| Eau | Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de Efficacité d'au moins 93.08% |
|-----|--|

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

| | |
|------------------------------------|---|
| Élimination | Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales |
| Méthodes de traitement des déchets | Traitement biologique par acclimatation |

Contrôle de l'exposition des travailleurs

| | |
|---|--|
| Catégories de processus | PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |

| | |
|---|---|
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |
| Catégories de processus | PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |
| Catégories de processus | PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |
| Catégories de processus | PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Durée d'exposition | Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |
| Catégories de processus | PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir |

| | |
|---|---|
| | de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Durée d'exposition | Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|--|
| Catégories de processus | PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

| | |
|---|---|
| Catégories de processus | PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Durée d'exposition | Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 4 heures |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée Porter un respiratoire d'efficacité minimale 90% |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| | |
|--|-----------------|
| Sédiments d'eau douce | 13.5 mg/kg d.w. |
| Sédiments marins | 1.35 mg/kg d.w. |
| Terrestre | 3.77 mg/kg d.w. |
| Impact sur le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

| Environnement | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|-----------------------|-------------------------------|--|
| Sédiments d'eau douce | 3.194 mg/kg d.w. | 0.237 |
| Sédiments marins | 1.256 mg/kg d.w. | 0.93 |
| Terrestre | 0.0000539 mg/kg d.w. | 0.01 |

Dose dérivée sans effet (DNEL):

| | |
|--|------------------------|
| Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 10 mg/kg bw/d |
| Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 71 mg/m ³ |
| Consommateur - orale, long terme - systémique | 5 mg/kg bw/d |
| Consommateur - inhalation, long terme - systémique | 17.4 mg/m ³ |

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|--|---|-------------------------------|--|
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 10.62 mg/m ³ | 0.15 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.069 mg/kg bw/d | < 0.01 |
| PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée | Travailleur - combinée, long terme - systémique | | 0.157 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 10.62 mg/m ³ | 0.15 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.069 mg/kg bw/d | < 0.01 |
| PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) | Travailleur - combinée, long terme - systémique | | 0.157 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 10.62 mg/m ³ | 0.15 |
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.069 mg/kg bw/d | < 0.01 |

| | | | |
|--|---|-------------------------|--------|
| PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | 0.157 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 10.62 mg/m ³ | 0.15 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.069 mg/kg bw/d | < 0.01 |
| PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | 0.157 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 10.62 mg/m ³ | 0.15 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.069 mg/kg bw/d | < 0.01 |
| PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | 0.157 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 10.62 mg/m ³ | 0.15 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.069 mg/kg bw/d | < 0.01 |
| PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées | Travailleur – combinée, long terme – systémique | | 0.157 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur – inhalation, long terme – systémique | 10.62 mg/m ³ | 0.15 |
| PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.069 mg/kg bw/d | < 0.01 |
| PROC9 - Transfert de substance ou | Travailleur – combinée, long | | 0.157 |

| | | | |
|---|--------------------|--|--|
| préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) | terme – systémique | | |
|---|--------------------|--|--|

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Nom chimique | Reaction mass of 1,1,1,5,5,5-hexamethyl-3-phenyl-3((trimethylsilyl)oxy)trisiloxane and 1,1,1,7,7,7-hexamethyl-3,5-diphenyl-3,5bis((trimethylsilyl)oxy)tetrasiloxane and 1,1,1,9,9,9-hexamethyl-3,5,7-triphenyl-3,5,7tris((trimethylsilyl)oxy)pentasiloxane |
| Substance pure/mélange | Substance |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119974594-23-XXXX |
| Numéro CAS | 70131-69-0 |
| CE n° (numéro d'index UE) | 939-487-8 |
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL |
| Numéro d'appel hors urgences | +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

Section 1 - Titre

| | |
|---|--|
| Titre | Utilisation professionnelle Cosmétiques, produits de soins personnels produits de soins personnels, lavage |
| Type | Worker |
| Groupe d'utilisateurs principaux | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| Catégories de processus | PROC0 - Autres procédés |
| Catégories de produit | PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Secteurs d'utilisation | SU22 - Utilisations professionnelles |

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

| | |
|-----------|--|
| Type | Quantité quotidienne pour les utilisations à grande dispersion |
| Valeur | 0.005 |
| Unités | kg/d |
| Remarques | Déversement continu |

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|------------------|-----|
| Jours d'émission | 365 |
|------------------|-----|

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

| | |
|---|------|
| Facteur de dilution local dans l'eau douce | 900 |
| Facteur de dilution local dans l'eau de mer | 1000 |

Mesures de gestion des risques

| | |
|--|--|
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air | Pas de rejet de la substance dans les eaux usées |
|--|--|

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

| | |
|-----|--|
| Eau | Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de Efficacité d'au moins 93.08% En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire |
|-----|--|

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

| | |
|------------------------------------|---|
| Élimination | Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales |
| Méthodes de traitement des déchets | Traitement biologique par acclimatation |

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| | |
|---|-----------------|
| Sédiments d'eau douce | 13.5 mg/kg d.w. |
| Sédiments marins | 1.35 mg/kg d.w. |
| Terrestre | 3.77 mg/kg d.w. |
| Impact sur le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

| Environnement | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|-----------------------|-------------------------------|--|
| Sédiments d'eau douce | 0.332 mg/kg d.w. | 0.025 |
| Sédiments marins | 0.036 mg/kg d.w. | 0.027 |
| Terrestre | 0.029 mg/kg d.w. | 0.01 |

Dose dérivée sans effet (DNEL):

| | |
|--|------------------------|
| Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 10 mg/kg bw/d |
| Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 71 mg/m ³ |
| Consommateur - orale, long terme - systémique | 5 mg/kg bw/d |
| Consommateur - inhalation, long terme - systémique | 17.4 mg/m ³ |

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Remarques

Une estimation d'exposition chez l'homme (travailleur/consommateur) n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucun risque toxicologique n'a été identifié.

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Nom chimique | Reaction mass of 1,1,1,5,5,5-hexamethyl-3-phenyl-3((trimethylsilyl)oxy)trisiloxane and 1,1,1,7,7,7-hexamethyl-3,5-diphenyl-3,5bis((trimethylsilyl)oxy)tetrasiloxane and 1,1,1,9,9,9-hexamethyl-3,5,7-triphenyl-3,5,7tris((trimethylsilyl)oxy)pentasiloxane |
| Substance pure/mélange | Substance |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119974594-23-XXXX |
| Numéro CAS | 70131-69-0 |
| CE n° (numéro d'index UE) | 939-487-8 |
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL |
| Numéro d'appel hors urgences | +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

Section 1 - Titre

| | |
|---|--|
| Titre | Utilisation professionnelle Cosmétiques, produits de soins personnels produits de soins personnels, laisser agir |
| Type | Worker |
| Groupe d'utilisateurs principaux | Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| Catégories de processus | PROC0 - Autres procédés |
| Catégories de produit | PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Secteurs d'utilisation | SU22 - Utilisations professionnelles |

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

| | |
|-----------|----------------------------|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 9990 |
| Unités | kg/d |
| Remarques | Déversement continu |

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|------------------|-----|
| Jours d'émission | 100 |
|------------------|-----|

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

| | |
|---|------|
| Facteur de dilution local dans l'eau douce | 900 |
| Facteur de dilution local dans l'eau de mer | 1000 |

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

| | |
|-----|--|
| Eau | En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire |
|-----|--|

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

| | |
|-------------|---|
| Élimination | Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales |
|-------------|---|

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| | |
|---|-----------------|
| Sédiments d'eau douce | 13.5 mg/kg d.w. |
| Sédiments marins | 1.35 mg/kg d.w. |
| Terrestre | 3.77 mg/kg d.w. |
| Impact sur le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

| Environnement | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|-----------------------|-------------------------------|--|
| Sédiments d'eau douce | 0.083 mg/kg d.w. | 0.01 |
| Sédiments marins | 0.011 mg/kg d.w. | 0.01 |
| Terrestre | 0.000287 mg/kg d.w. | 0.01 |

Dose dérivée sans effet (DNEL):

| | |
|--|------------------------|
| Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 10 mg/kg bw/d |
| Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 71 mg/m ³ |
| Consommateur - orale, long terme - systémique | 5 mg/kg bw/d |
| Consommateur - inhalation, long terme - systémique | 17.4 mg/m ³ |

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Remarques

Une estimation d'exposition chez l'homme (travailleur/consommateur) n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucun risque toxicologique n'a été identifié.

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Nom chimique | Reaction mass of 1,1,1,5,5,5-hexamethyl-3-phenyl-3((trimethylsilyl)oxy)trisiloxane and 1,1,1,7,7,7-hexamethyl-3,5-diphenyl-3,5bis((trimethylsilyl)oxy)tetrasiloxane and 1,1,1,9,9,9-hexamethyl-3,5,7-triphenyl-3,5,7tris((trimethylsilyl)oxy)pentasiloxane |
| Substance pure/mélange | Substance |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119974594-23-XXXX |
| Numéro CAS | 70131-69-0 |
| CE n° (numéro d'index UE) | 939-487-8 |
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL |
| Numéro d'appel hors urgences | +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

Section 1 - Titre

| | |
|---|--|
| Titre | Utilisation par les consommateurs Cosmétiques, produits de soins personnels produits de soins personnels, laisser agir |
| Type | Consommateurs |
| Groupe d'utilisateurs principaux | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| Catégories de produit | PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Secteurs d'utilisation | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

| | |
|--------|--|
| Type | Quantité quotidienne pour les utilisations à grande dispersion |
| Valeur | 0.005 |
| Unités | kg/d |

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|------------------|-----|
| Jours d'émission | 365 |
|------------------|-----|

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

| | |
|-----|--|
| Eau | En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire |
|-----|--|

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

| | |
|-------------|---|
| Élimination | Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales |
|-------------|---|

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| | |
|---|-----------------|
| Sédiments d'eau douce | 13.5 mg/kg d.w. |
| Sédiments marins | 1.35 mg/kg d.w. |
| Terrestre | 3.77 mg/kg d.w. |
| Impact sur le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

| Méthode de calcul | Modèle EUSES utilisé | |
|-----------------------|-------------------------------|--|
| Environnement | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
| Sédiments d'eau douce | 0.083 mg/kg d.w. | 0.01 |
| Sédiments marins | 0.011 mg/kg d.w. | 0.01 |
| Terrestre | 0.000287 mg/kg d.w. | 0.01 |

Dose dérivée sans effet (DNEL):

| | |
|--|------------------------|
| Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 10 mg/kg bw/d |
| Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 71 mg/m ³ |
| Consommateur - orale, long terme - systémique | 5 mg/kg bw/d |
| Consommateur - inhalation, long terme - systémique | 17.4 mg/m ³ |

Méthode de calcul Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

Remarques Une estimation d'exposition chez l'homme (travailleur/consommateur) n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucun risque toxicologique n'a été identifié.

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Nom chimique | Reaction mass of 1,1,1,5,5,5-hexamethyl-3-phenyl-3((trimethylsilyl)oxy)trisiloxane and 1,1,1,7,7,7-hexamethyl-3,5-diphenyl-3,5bis((trimethylsilyl)oxy)tetrasiloxane and 1,1,1,9,9,9-hexamethyl-3,5,7-triphenyl-3,5,7tris((trimethylsilyl)oxy)pentasiloxane |
| Substance pure/mélange | Substance |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119974594-23-XXXX |
| Numéro CAS | 70131-69-0 |
| CE n° (numéro d'index UE) | 939-487-8 |
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL |
| Numéro d'appel hors urgences | +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

Section 1 - Titre

| | |
|---|--|
| Titre | Utilisation par les consommateurs Cosmétiques, produits de soins personnels produits de soins personnels, lavage |
| Type | Consommateurs |
| Groupe d'utilisateurs principaux | Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs) |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts |
| Catégories de produit | PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels |
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Secteurs d'utilisation | SU21 - Utilisations par des consommateurs |

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

| | |
|--------|--|
| Type | Quantité quotidienne pour les utilisations à grande dispersion |
| Valeur | 0.005 |
| Unités | kg/d |

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|------------------|-----|
| Jours d'émission | 365 |
|------------------|-----|

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

| | |
|-----|--|
| Eau | En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire |
|-----|--|

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

| | |
|-------------|---|
| Élimination | Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales |
|-------------|---|

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| | |
|---|-----------------|
| Sédiments d'eau douce | 13.5 mg/kg d.w. |
| Sédiments marins | 1.35 mg/kg d.w. |
| Terrestre | 3.77 mg/kg d.w. |
| Impact sur le traitement des eaux usées | 100 mg/l |

| Méthode de calcul | Modèle EUSES utilisé | |
|-----------------------|-------------------------------|--|
| Environnement | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
| Sédiments d'eau douce | 0.797 mg/kg d.w. | 0.059 |
| Sédiments marins | 0.083 mg/kg d.w. | 0.061 |
| Terrestre | 0.088 mg/kg d.w. | 0.023 |

Dose dérivée sans effet (DNEL):

| | |
|--|------------------------|
| Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 10 mg/kg bw/d |
| Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 71 mg/m ³ |
| Consommateur - orale, long terme - systémique | 5 mg/kg bw/d |
| Consommateur - inhalation, long terme - systémique | 17.4 mg/m ³ |

Méthode de calcul Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, sauf indication contraire

Remarques Une estimation d'exposition chez l'homme (travailleur/consommateur) n'a pas été réalisée et les scénarios d'exposition pertinents n'ont pas été étudiés car aucun risque toxicologique n'a été identifié.

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Nom chimique | Reaction mass of 1,1,1,5,5,5-hexamethyl-3-phenyl-3((trimethylsilyl)oxy)trisiloxane and 1,1,1,7,7,7-hexamethyl-3,5-diphenyl-3,5bis((trimethylsilyl)oxy)tetrasiloxane and 1,1,1,9,9,9-hexamethyl-3,5,7-triphenyl-3,5,7tris((trimethylsilyl)oxy)pentasiloxane |
| Substance pure/mélange | Substance |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2119974594-23-XXXX |
| Numéro CAS | 70131-69-0 |
| CE n° (numéro d'index UE) | 939-487-8 |
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL |
| Numéro d'appel hors urgences | +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51 |
| Adresse e-mail | SDS.EMEA@univarsolutions.com |

Section 1 - Titre

| | |
|---|---|
| Titre | Utilisation industrielle Substances chimiques de laboratoire |
| Type | Worker |
| Groupe d'utilisateurs principaux | Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégories de rejet dans l'environnement | ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) |
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Nom du produit | DOWSIL 556 COSMETIC GRADE |
| Secteurs d'utilisation | SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels |

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Englobe les concentrations jusqu'à 100%

Quantités utilisées

| | |
|-----------|----------------------------|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 0.5 |
| Unités | kg/d |
| Remarques | Déversement continu |

| | |
|-----------|----------------------------|
| Type | Quantité annuelle par site |
| Valeur | 0.01 |
| Unités | tonnes/an |
| Remarques | Déversement continu |

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

| | |
|------------------|----|
| Jours d'émission | 20 |
|------------------|----|

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

| | |
|--|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées sur site |
| Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site | 2000 m3/d |
| Traitement des boues | Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales |

| | |
|---|---|
| Type | Usine de traitement des eaux usées urbaines |
| Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques | 2000 m3/d |
| Traitement des boues | Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales |

Mesures de gestion des risques

| | |
|--|--|
| Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air | Pas de rejet de la substance dans les eaux usées |
|--|--|

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

| | |
|-----|--|
| Eau | Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de 93.08% |
|-----|--|

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

| | |
|------------------------------------|---|
| Élimination | Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales |
| Méthodes de traitement des déchets | Traitement biologique par acclimatation |

Contrôle de l'exposition des travailleurs

| | |
|---|--|
| Catégories de processus | PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| Englobe les concentrations jusqu'à | 100% |
| Forme physique du produit | Liquide |
| Pression de vapeur | 1.104 Pa |
| Température associée à la pression de vapeur | 40 C |
| Fréquence d'utilisation | Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). |
| Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur | Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure) Efficacité d'au moins 30% Manipuler sous hotte aspirante ou sous ventilation d'extraction Ventilation par aspiration localisée - efficacité d'au moins 90% |
| Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé | Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés Efficacité d'au moins 90% Utiliser une protection oculaire adaptée |
| Utilisation intérieure/extérieure | Intérieur |
| Conditions d'exploitation | Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire |

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Sédiments d'eau douce | 13.5 mg/kg d.w. |
| Sédiments marins | 1.35 mg/kg d.w. |
| Terrestre | 3.77 mg/kg d.w. |
| Impact sur le traitement des | 100 mg/l |

eaux usées

| Méthode de calcul | Modèle EUSES utilisé | |
|-----------------------|-------------------------------|--|
| Environnement | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
| Sédiments d'eau douce | 1.465 mg/kg d.w. | 0.108 |
| Sédiments marins | 0.149 mg/kg d.w. | 0.11 |
| Terrestre | 0.047 mg/kg d.w. | 0.047 |

Dose dérivée sans effet (DNEL):

| | |
|--|------------------------|
| Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 10 mg/kg bw/d |
| Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 71 mg/m ³ |
| Consommateur - orale, long terme - systémique | 5 mg/kg bw/d |
| Consommateur - inhalation, long terme - systémique | 17.4 mg/m ³ |

Méthode de calcul Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

| Catégories de processus | Voie d'exposition | niveau d'exposition théorique | Rapport de caractérisation des risques (RCR) |
|---|---|-------------------------------|--|
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur - inhalation, long terme - systémique | 17.70 mg/m ³ | 0.249 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur - cutanée, long terme - systémique | 0.034 mg/kg bw/d | < 0.01 |
| PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | Travailleur - combinée, long terme - systémique | | 0.253 |

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les classes SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.